

ARRÊTÉ N° ARR_2022_0930_CCPD_REPRESENTANTS CD

Service : PDS - PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU la loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux modifiant le code de l'action sociale et des familles, le code de la santé publique et le code du travail,
- VU le décret n° 2006-1153 du 14 septembre 2006 relatif à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux et aux commissions consultatives paritaires départementales,
- VU l'arrêté n° ARR_2022_0435_CCPD_REPRESENTANTS_CD portant désignation des membres de la CCPD,
- VU le procès-verbal du 28 novembre 2016 relatif à l'élection à la Commission Consultative Paritaire Départementale des Assistantes et Assistants Maternels agréés,
sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services du Département,

ARRÊTE

- ARTICLE 1 La Commission Consultative Paritaire Départementale relative aux assistants maternels et familiaux agréés résidant dans le département créée le 19 décembre 1992 a été renouvelée le 28 novembre 2016. Cette commission comprend six membres titulaires dont trois représentants du Département et trois représentants des assistants maternels et familiaux agréés,
- ARTICLE 2 Sont membres de la Commission Consultative Paritaire Départementale en qualité de représentants du Département à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Présidente :

Mme Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Vice-Présidente du Conseil départemental

Suppléante :

Mme Florence MAUPOIL, Vice-Présidente du Conseil départemental

Membres titulaires :

Madame Sylvie RIVERON, Directrice Enfance Famille

Madame le Dr Nathalie VIENNET, Médecin PMI de l'UTAS de Dole

Membres suppléants :

Madame Marjolaine FRETTI-MOREILLON, Médecin PMI de l'UTAS de Champagnole

Madame Julie MONNET, Responsable Territoriale de PMI

ARTICLE 3 Sont membres de la Commission Consultative Paritaire Départementale en qualité de représentants des assistants maternels et familiaux agréés :

Membres titulaires :

Madame BERTIN Corinne

Madame CHANSARD Magali

Madame VERNE Adèle

Membre suppléant :

Madame BOULLY Évelyne

ARTICLE 4 Participe également à la Commission Consultative Paritaire Départementale avec voix consultative et en qualité de rapporteur, l'Adjointe au Chef de Service Protection Maternelle et Infantile,

ARTICLE 5 Le fonctionnement de la Commission Consultative Paritaire Départementale est fixé conformément au décret susvisé,

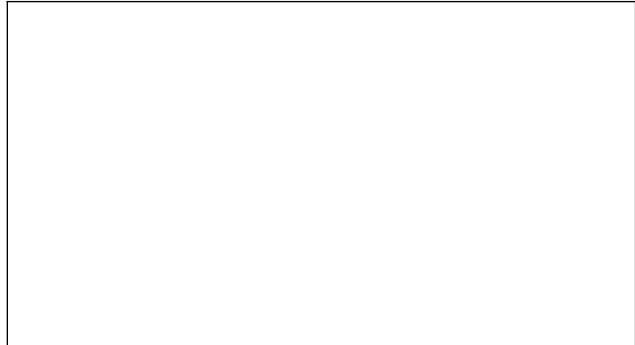
ARTICLE 6 Le secrétariat est assuré par un agent du Pôle des Solidarités,

ARTICLE 7 L'arrêté n° ARR_2022_0435_CCPD_REPRESENTANTS_CD est abrogé le 31 août 2022,

ARTICLE 8 Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la Commission Consultative Paritaire Départementale et publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr/>.

Fait à Lons-le-Saunier

Signature de l'arrêté



NOTE

à l'attention de
**Monsieur le Président du Conseil départemental du
Jura**

S/C de Madame la Directrice Générale des Services

Lons-le-Saunier, le 24 août 2022

Objet : Modification de la composition de la Commission Consultative Paritaire Départementale

Conformément à l'Article R421-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la Commission Consultative Paritaire Départementale, comprend, en nombre égal, des membres représentant le département et des membres représentant les assistants maternels et les assistants familiaux agréés résidant dans le département.

Le Président du Conseil départemental fixe par arrêté le nombre et la liste des membres de la Commission.

Actuellement, les représentants sont les suivants :

Pour le Département :

Président

Mme Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
Vice-Présidente du Conseil
départemental

Suppléant

Mme Florence MAUPOIL
Vice-Présidente du Conseil
départemental

Membres titulaires

Dr Nathalie VIENNET
Médecin de l'UTAS de Dole

Madame Sylvie RIVERON
Directrice Enfance Famille

Membres suppléants

Madame Julie MONNET
Responsable Territoriale de PMI

Madame Isabelle MICHAUDET
Chef de Mission ASE

Pour les assistants familiaux et maternels :

Membres titulaires

Madame BERTIN Corinne

Madame CHANSARD Magali

Madame VERNE Adèle

Membre suppléant

Madame BOULLY Evelyne

A compter du 1^{er} septembre 2022, Mme Isabelle MICHAUDET n'exercera plus ses fonctions de Chef de mission ASE. Du fait de ce changement de fonction, elle ne siègera dans cette instance.

Il est précisé que le nombre de membres de la commission est fixé à 6 compte-tenu des effectifs des assistants maternels et des assistants familiaux agréés résidant dans le département.

Au regard de ces éléments et afin d'assurer l'égalité entre représentants du Département et représentant des assistants maternels et familiaux, je vous propose de nommer Mme Marjolaine FRETTI-MOREILLON, Médecin de Pmi, comme suppléante de Mme la Directrice Enfance Famille. .

Je vous propose en conséquence un nouvel arrêté de nomination.

Jean Charles MARTEL
Directeur Général Adjoint
en charge du Pôle des Solidarités

